

Déchets de saison

Attention, ne jetez jamais de **bidon de fuel domestique** ni de **cendres de cheminée** dans votre poubelle. Vous feriez courir un vrai risque aux agents de collecte (départ de feu dans votre poubelle ou dans le camion de collecte). Merci d'apporter ces déchets en déchetterie. Si vous avez un jardin, vous pouvez répandre les cendres au pied de vos plantations pour les protéger contre les limaces !

Autocollant bac ordures ménagères

Cendres, carton, verre, gravats et déchets verts sont interdits dans la poubelle à ordures ménagères. Un autocollant rappelant ces consignes est disponible à l'accueil de votre mairie. Servez-vous !

Que faire de vos vieux vêtements ?

A la suite d'une rupture du service du prestataire, les conteneurs à vêtements situés sur notre commune et dans les déchetteries sont pour l'instant condamnés. Nous vous remercions de ne pas laisser de sacs aux abords car leur collecte ne sera pas effectuée
Pour tout don de vêtements propres et en bon état, pensez aux associations caritatives ou à des personnes en situation précaire dans votre entourage.
Si vos vêtements sont en trop mauvais état, le SITOM vous invite à les déposer de façon temporaire dans la benne « Encombrants » en déchetterie.

Les organismes caritatifs
- Secours Catholique - 17 rue Auguste Simondon - Brignais - Tél : 04 78 05 03 85
- Emmaüs mornantais - Clos Souchon 54 rue Centrale - St Andéol le Château - Tél : 04 78 81 55 31
- Croix Rouge Française - 15 rue Auguste Simondon - Brignais - Tél : 04 78 05 45 04
- Association Autre Chose – place de l'Eglise - St Maurice sur Dargoire - Tél : 04 78 81 53 40
- Les Restos du Coeur - 58, cours Albert Thomas - Lyon 8 - Tél : 04 78 78 05 05

Collecte sélective, mode d'emploi

Au fil des années, les recommandations en matière de tri se répètent:
- Rappel sur les plastiques : ***seuls les bouteilles et les flacons en plastique seront recyclés***. Si vous jetez par erreur un pot de yaourt ou de crème fraîche, une boîte de viennoiseries, une barquette en polystyrène, une bouteille d'huile, un sac, un pot de fleurs ou un « blister » en plastique dans le bac ou le silo jaune, ces emballages seront retirés du circuit en centre de tri et envoyés en incinération, induisant des coûts supplémentaires.
- ***Videz bien vos emballages*** : les emballages souillés risquent de polluer le contenu du bac ou du silo jaune
- ***Ecrasez bien vos emballages*** (bouteilles en plastique, briques alimentaires et boîtes en carton) pour gagner de la place.
- ***Jetez tout en vrac*** (pas de sacs).